

**De:** SMIPAC <ceyrat@comint2.fr>  
**Envoyé:** mercredi 17 mai 2023 09:56  
**À:** mariedoublier@laposte.net  
**Objet:** SMIPAC - demande de contact



Bonjour,

**Vos coordonnées :**

Mme Marie Doublier

Votre téléphone : 0781782887

Votre E-mail : [mariedoublier@laposte.net](mailto:mariedoublier@laposte.net)

Votre demande : Monsieur le Président, Après consultation du projet d'extension du PAC sur vote site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes. A l'heure actuelle il n'est plus entendable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers nourriciers d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part, cela est tout à fait contraire à la politique environnementale qui doit être menée : la production agricole locale, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc. A l'heure où le réchauffement climatique sévit , chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie des espèces, et, en premier lieu, la nôtre. De plus nous pouvons déplorer l'abandon à long terme de ce genre d'implantation, combien de parcs de ce genre ont été abandonnés pour ne laisser que des friches et sont maintenant des zones fantômes ? Veuillez recevoir mes respectueuses salutations

Cordialement,

SMIPAC

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse.

L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, SMIPAC décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.